



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 5 février 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 5 février 2024 à 20h00, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli.

Sont présents les conseillères et conseillers : Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté, Jonathan Morin et Johanne Maurice.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Absences : aucune absence

Est également présente Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière.

La personne qui préside la séance, soit le maire Rolland Camiré informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Rolland Camiré ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

2024-02-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents

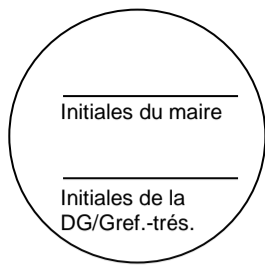
D'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence il demeure ouvert à toute modification :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024
4. Première période de questions du public
5. Autorisation des comptes
6. Rapports des différents comités
 - a. Mairie
 - b. Travaux publics
 - c. Régie incendie
 - d. Loisirs
 - e. Environnement
 - f. Trans-Appel
 - g. Urbanisme
7. Inscription de la directrice générale au Congrès annuel de l'ADMQ
8. Établissement du taux au km pour l'année 2024
9. Échelle salariale modifiée politique ressources humaines pour le poste d'aide en urbanisme
10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement modifiant zonage (grandeur mini-entrepôt 2024-3)
11. Modification au calendrier du conseil pour le mois d'août



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 5 février 2024

12. Résolution création d'un surplus affecté pour le règlement 2022-06
13. Résolution création d'un surplus affecté pour remplacement véhicule de voirie
14. Résolution pour la réalisation des travaux dans le cadre du PAVL-ERL pour l'année 2023

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT

15. Achat ailes pour le tracteur Case

HYGIÈNE DU MILIEU

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

16. Résolution appuyant demande à la CPTAQ- lots 3677453 et 3677454
17. Résolution appuyant demande à la CPTAQ – lot 3677848

LOISIRS ET CULTURE

18. Demande de don Action -Partage
19. Motion de félicitations-Tournée de la flamme Jeux du Québec
20. Motion de félicitations-Plaisirs d'hiver

AUTRES

21. Affaires nouvelles et suivi
22. Deuxième période de questions
23. Correspondance
 - a. Remerciements comité ÉLE

24. Levée de l'assemblée

ADMINISTRATION

2024-02-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2024

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron appuyé par le conseiller Jonathan Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune présence du public

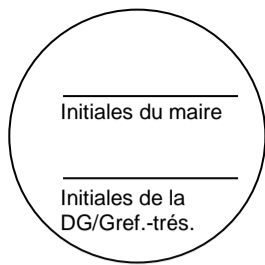
2024-02-03

5. AUTORISATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

La greffière-trésorière atteste que les crédits suffisants sont disponibles pour pourvoir au paiement des dépenses.

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté appuyé par le conseiller Jonathan Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 5 février 2024

QUE les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise jointe aux présentes soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

Liste des paiements émis (du 2024-01-06 au 2024-02-06)

Détaillée par Date

Poste Banque: 54-100-00-001

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202400033 (I)			2024-01-11	985	COMMISSION DES		72,25 \$
202400034 (I)			2024-01-11	1275	MINISTRE DES FINANCES		172,50 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-100-00-001

244,75 \$

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202400035 (I)	8256		2024-01-11	745	FIDUCIE DESJARDINS		2 011,36 \$
202400036 (I)			2024-01-11	67	MINISTRE DU REVENU DU		5 376,86 \$
202400037 (I)			2024-01-11	68	RECEVEUR GENERAL DU		2 198,09 \$
202400038 (I)			2024-01-11	8	Retraite QUÉBEC		675,44 \$
202400041 (I)			2024-01-23	39	RÉGIE INTERMUN.		58 261,25 \$
202400042 (I)			2024-01-23	499	GRANULAB PLUS		4 978,42 \$
202400045 (I)			2024-02-01	1360	ADN COMMUNICATION		50,45 \$
202400046 (I)			2024-02-01	1150	CENTRE D'ACTION		400,00 \$
202400047 (I)			2024-02-01	1084	WSP CANADA INC.		7 157,19 \$
202400048 (I)			2024-02-01	1355	EUROFINS ENVIRONEX		276,52 \$
202400049 (I)			2024-02-01	1491	Régie inter. sanitaire des		5 114,32 \$
202400050 (I)			2024-02-01	1000	VALORIS		4 090,48 \$
202400051 (I)			2024-02-01	15	ADMQ		1 284,27 \$
202400052 (I)			2024-02-01	1310	T.G.C. INC.		12 827,01 \$
202400053 (I)	8257		2024-02-01	1530	Salon du patrimoine de		100,00 \$
202400054 (I)			2024-02-01	1426	FQM Assurances		30 617,31 \$
202400063 (I)			2024-02-01	28	hydro		23,17 \$
202400064 (I)			2024-02-01	28	hydro		299,11 \$
202400065 (I)			2024-02-01	28	hydro		796,52 \$
202400066 (I)			2024-02-01	28	hydro		3 257,96 \$
202400067 (I)			2024-02-01	28	hydro		160,22 \$
202400055 (I)	8258		2024-02-02	1529	Claude Guillemette		125,00 \$
202400056 (A)			2024-02-02	1394	DRUMCO ÉNERGIE		2 068,09 \$
202400057 (A)			2024-02-02	1111	Camions GloboCam Estrie inc.		21,65 \$
202400058 (A)			2024-02-02	1367	GESTION ÉCONO PLUS INC.		137,74 \$
202400059 (A)			2024-02-02	1280	GONFLABLE.CA INC.		557,63 \$
202400060 (I)	8259		2024-02-02	216	GUY DE L'ETOILE		165,00 \$
202400061 (I)			2024-02-02	28	hydro		46,44 \$
202400062 (I)			2024-02-02	28	hydro		516,80 \$
202400068 (A)			2024-02-02	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS		125,41 \$
202400069 (A)			2024-02-02	1292	LONGUS ESTRIE - 8348871		1 173,09 \$
202400070 (A)			2024-02-02	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC		140,85 \$
202400071 (A)			2024-02-02	41	MRC DU VAL-SAINT-		417,50 \$
202400072 (A)			2024-02-02	1505	Pierre Chouinard & fils		2 291,77 \$
202400073 (I)	8260		2024-02-02	1245	PORTES DE GARAGE		519,69 \$
202400074 (A)			2024-02-02	60	PIECES D'AUTO BILODEAU		352,71 \$
202400075 (A)			2024-02-02	89	RAYMOND CHABOT GRANT		17 246,25 \$
202400076 (I)	8261		2024-02-02	638	Fonds d'information sur le		20,00 \$
202400077 (A)			2024-02-02	714	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC		880,02 \$
202400078 (A)			2024-02-02	579	SPA DE L'ESTRIE		3 161,60 \$
202400079 (A)			2024-02-02	1496	TELUS Health (Canada) Ltd.		926,83 \$
202400080 (A)			2024-02-02	59	TRANS-APPEL INC.		9 033,76 \$
202400081 (A)			2024-02-02	1519	URBATEK		2 195,45 \$
202400082 (A)			2024-02-02	14	VIVACO groupe coopératif		609,62 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000

182 688,85 \$

Total des paiements

182 933,60 \$

Total des chèques 57 876,38 \$

Total des dépôts direct 125 057,22 \$

182 933,60 \$



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 5 février 2024

Total des paies émises (du 2024-01-06 au 2024-02-06)

Dépôt direct:	17 454,18 \$
Chèque:	0,00 \$
Total:	17 454,18 \$

6. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS :

a) mairie :

Le maire Rolland Camiré mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler présentement en ce début d'année.

b) Travaux publics et hygiène du milieu : Le maire Rolland Camiré mentionne qu'il n'y a rien de particulier. Il y a peu de neige cet hiver. La pompe de circulation d'antigel à la génératrice du poste de surpression a été remplacée. Les travaux ont été réalisés selon la soumission.

c) Régie des incendies : le conseiller Philippe Verly mentionne qu'il y a eu des changements au niveau de l'exécutif. Rolland Camiré a été nommé vice-président.

d) Loisirs, culture, familles et aînés: la conseillère Johanne Maurice mentionne que le Carnaval vagabond organisé par la Maison de la Famille aura lieu le dimanche 10 mars au parc du rang 10 à compter de 10h. La tournée des nouveau-nés aura également lieu le 10 mars en avant-midi.

e) Dossier environnement : le conseiller Gilles Perron mentionne que l'Écocentre est ouvert un samedi par mois. Le prochain samedi d'ouverture aura lieu le 3 mars, de 9h à 15h.

f) Trans-Appel : pas de sujets.

g) Urbanisme : le conseiller Gilles Perron mentionne que 3 demandes ont été traitées au CCU, soit une demande de dérogation mineure et 2 demandes de modification réglementaire.

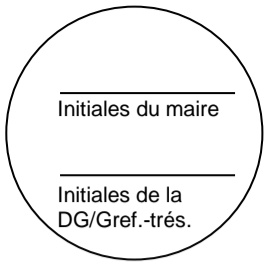
2024-02-04

7. INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité de Val-Joli encourage le perfectionnement et l'acquisition de nouvelles connaissances de la direction générale;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'inscription de la directrice générale au congrès 2024 de l'ADMQ au montant de 577\$ plus taxes, ainsi que la formation précongrès au montant de 45\$ plus taxes.



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 5 février 2024

2024-02-05

8. ÉTABLISSEMENT DU TAUX AU KM POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE le taux payé au kilomètre doit être révisé annuellement;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Johanne Maurice
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE maintenir à 59¢ du kilomètre le taux payé pour les frais de déplacements pour l'année 2024.

2024-02-06

9. ECHELLE SALARIALE MODIFIÉE À LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES POUR LE POSTE D'AIDE EN URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le poste d'aide en urbanisme a été créé en 2023;

CONSIDÉRANT QUE le salaire établi à l'embauche n'était pas inscrit à la politique des ressources humaines;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'échelle salariale modifiée pour inscrire le poste d'aide en urbanisme.

10. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE VISANT À MODIFIER LA SUPERFICIE POUR LES MINI-ENTREPÔTS

Le conseiller Philippe Verly par la présente :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-03 modifiant le règlement de zonage pour modifier la superficie pour les mini-entrepôts. Une dispense de lecture est faite, conformément à la loi;
- Dépose le projet de règlement numéro 2024-03 modifiant le règlement de zonage pour modifier la superficie pour les mini-entrepôts.

2024-02-07

11. MODIFICATION AU CALENDRIER DU CONSEIL POUR LE MOIS D'AOÛT

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit modifier la date de la tenue du conseil municipal du mois d'août;

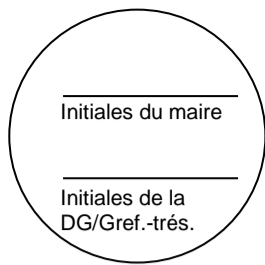
Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE modifier la date du conseil municipal du mois d'août pour le mercredi 14 août 2024.

2024-02-08

12. CRÉATION D'UN SURPLUS AFFECTÉ POUR LE RÈGLEMENT 2022-06

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection et pavage d'une partie du 9^e rang et du chemin de la Grande Ligne subventionnés par une subvention PAVL-AIRL;



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 5 février 2024

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt émis pour financer la part de la subvention a été émis au montant de 328 027\$ et que la part finale à la charge du gouvernement est de 229 313\$;

CONSIDÉRANT QU'il reste une part municipale financée de 91 002\$ au 31 décembre 2023;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE créer un surplus affecté de 91 002\$ pour le remboursement du règlement 2022-06. La part municipale du règlement d'emprunt sera assumée par ce surplus affecté pour les années 2024-2025-2026 et 2027 et le solde servira à diminuer le refinancement du règlement.

2024-02-09

13. CRÉATION D'UN SURPLUS AFFECTÉ POUR LE REMPLACEMENT DE VÉHICULES DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli prévoit selon le plan de gestion des actifs municipaux de la municipalité le remplacement éventuel d'un camion de voirie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait réservé un montant de 25 000\$ à même son budget 2023 pour un tel fonds affecté;

CONSIDÉRANT QUE un montant de 25 000\$ est également prévu à même le budget 2024;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE créer un surplus affecté pour le remplacement de véhicules de voirie;

D'affecter un montant de 25 000\$ provenant du surplus d'exercice 2023 vers le surplus affecté pour remplacement de véhicules de voirie, tel que prévu au budget 2023 et au PTI 2023;

D'affecter un montant de 25 000\$ vers le surplus affecté pour le remplacement de véhicules de voirie pour l'année 2024, tel que prévu au budget 2024 et au PTI 2024.

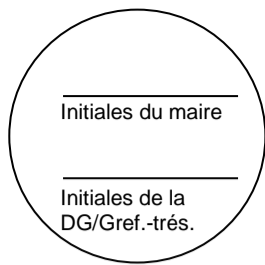
2024-02-10

14. RÉOLUTION POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PAVL-ERL POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 52 456\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité de Val-Joli visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 5 février 2024

D'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité au montant de 160 859.84\$, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

TRANSPORT ET RÉSEAU ROUTIER

2024-02-11

15. ACHAT AILES POUR LE TRACTEUR CASE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite doter le tracteur Case d'ailes de roues;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser un budget de 1500\$ pour l'achat d'ailes de roues pour le tracteur Case.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

HYGIÈNE DU MILIEU

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2024-02-12

16. DEMANDE D'APPUI POUR DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, LOTS 3 677 453 ET 3 677 454

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des lots 3677453 et 3677454 veulent régulariser la situation d'occupation existante depuis un minimum 30 ans;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la demande résulte de la contestation par la CPTAQ de la demande introductive d'instance en acquisition judiciaire du droit de propriété des immeubles par prescription acquisitive;

CONSIDÉRANT QU'il existe une clôture faisant office de limite de propriété depuis au minimum 30 ans;

CONSIDÉRANT QUE M. Carrier, arpenteur-géomètre a soumis une annexe argumentaire avec la demande d'autorisation exposant avec détails l'historique du dossier;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ requiert l'avis municipal basé sur les onze (11) critères de l'article 62 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT QUE Le potentiel agricole sera conservé car il s'agit d'une occupation existante depuis au moins 30 ans ;

CONSIDÉRANT QUE les possibilités d'utilisation à des fins d'agriculture demeurent intactes;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation n'aura aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et potentielles;



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 5 février 2024

CONSIDÉRANT QUE le refus d'accorder l'autorisation d'aliénation empêcherait M. McGee de poursuivre des activités agricoles (mise en pâturage d'animaux d'un agriculteur des environs sur sa propriété);

CONSIDÉRANT QUE le projet n'impacte pas l'homogénéité de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les ressources agricoles (eaux et sols) seront maintenues;

CONSIDÉRANT QUE les critères 5, 8, 9, 10 et 11 de l'article 62 de la LPTAA ne sont pas applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Johanne Maurice

Appuyé par le conseiller Raymond Côté

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Val-Joli appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ des propriétaires des lots 3677453 et 3677454 afin d'échanger des parties de lots afin de régulariser au niveau cadastrale une occupation existante depuis au moins 30 ans.

2024-02-13

17. DEMANDE D'APPUI POUR DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, LOT 3 677 848

CONSIDÉRANT QUE Jean-Michel Desaulniers dépose une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation d'une partie du lot 3677848 propriété de Linda Canuel;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ requiert l'avis municipal basé sur les onze (11) critères de l'article 62 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT QUE Le potentiel agricole de cette partie de lot est limité puisqu'il est enclavé entre deux portion en zone non-agricole et utilisé à des fins résidentielles accessoire;

CONSIDÉRANT QU'il y très peu voir aucune possibilité d'utilisation à des fins agricoles vu les normes sur les usages et la proximité avec le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation n'aurait aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et potentielles vu l'enclave entre deux lots hors de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucun emplacement adéquat hors de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'impacte pas l'homogénéité de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les ressources agricoles (eaux et sols) seront maintenues;

CONSIDÉRANT QUE les critères 8, 9, 10 et 11 de l'article 62 de la LPTAA ne s'appliquent pas;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Morin

Appuyé par la conseillère Johanne Maurice

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 5 février 2024

QUE la municipalité de Val-Joli appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'aliéner une partie du lot 3677848, utilisée accessoirement à un usage résidentiel, à Jean-Michel Desaulniers.

LOISIRS ET CULTURE

2024-02-14

18. CONTRIBUTION FINANCIÈRE À ACTION PARTAGE

CONSIDÉRANT QUE Action Partage a adressé une demande financière à la municipalité afin de leur permette de poursuivre leur mission et ainsi venir en aide aux personnes dans le besoin;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'octroyer une aide financière de 500\$ à Action Partage pour la poursuite de leur mission.

19. MOTION DE FÉLICITATIONS-TOURNÉE DE LA FLAMME DE LA 58^E FINALE DES JEUX DU QUÉBEC

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL JOLI FÉLICITE

NATHAN GIRARDIN pour sa participation à titre de porteur de la flamme de la 58^e finale des Jeux du Québec lors de son passage à Windsor le 28 janvier 2024.

Nathan a agi à titre de représentant de la municipalité de Val-Joli et par son geste, il contribue à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de ses pairs et des citoyens de Val-Joli.

Le conseil municipal vous encourage à continuer de faire la promotion du sport et de l'activité physique et vous remercie de votre implication pour cet événement.

20. MOTION DE FÉLICITATIONS—PLAISIRS D'HIVER À VAL-JOLI

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL JOLI FÉLICITE

FÉLIX NORMADIN pour l'organisation et la tenue de la journée Plaisirs d'hiver qui a eu lieu à Val-Joli le 27 janvier 2024.

Félix a agi à titre d'organisateur du tournoi de Ballon-balai et la tenue de l'activité Plaisir d'hiver qui a permis à plusieurs familles de Val-Joli et des environs de se réunir à l'extérieur pour une journée de plein-air et de plaisirs.

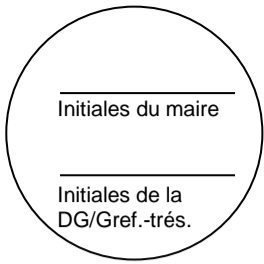
Le conseil municipal vous remercie d'avoir repris cette activité suite à son arrêt depuis 3 ans suite aux mesures sanitaires et souhaite vous voir poursuivre votre implication pour les prochaines éditions.

21. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

Pas de sujets

22. 2^e PÉRIODE DE QUESTION

Pas de questions.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 5 février 2024

23. CORRESPONDANCE

23a) Comité ÉLE-remerciements

2024-02-15

24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à **20h27**. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
Maire

Marie-Céline Corbeil,
Directrice générale et greffière-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

Rolland Camiré, maire

